



Comment calculer des intérêts au taux légal ?

Par **Ianatim**, le 23/11/2009 à 12:00

Bonjour,

je suis passé au tribunal d'instance pour récupérer mon dépôt de garantie que mon ancien propriétaire aura dû me rendre depuis le 10 mai 2009 dernier délai. La délibération du 19 novembre 2009 est en ma faveur, mon ancien propriétaire est condamné à me payer la somme de 840 euros + les intérêts au taux légal à partir du 10 mai 2009. J'aimerais savoir quelle somme en plus des 840 euros il va devoir me payer car je ne connais pas la formule pour faire ce calcul. Merci.

Par **jeetendra**, le 23/11/2009 à 15:45

Bonjour, pour le calcul : c'est le montant dû (840 euros) multiplié par le nombre de jours de retard (depuis le 10 mai 2009) multiplié par le taux journalier de l'intérêt légal.

Attention en cas de condamnation, ce qui est le cas pour votre affaire (dépôt de garantie) le taux de l'intérêt légal est en plus majoré de cinq points à l'expiration du délai, du jour où la décision est devenue exécutoire, définitive.

Voyez avec un huissier de justice pour l'exécution de la décision rendue en votre faveur, cordialement.